

Metz, le 24 mai 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE

Éco-défis : Lancement de la saison 2024 !

En collaboration avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle (CCI), l'Eurométropole de Metz organise la 8^e édition de l'opération « Éco-défis ».

« Éco-défis » : Un label engagé

Le dispositif « Éco-défis » accompagne et valorise les artisans et commerçants du territoire, engagés dans une démarche écocitoyenne. À l'issue de l'opération, un label « Éco-défis » est décerné aux participants qui ont relevé 4 « défis », en faveur de l'environnement et de l'éthique sociale, tels que réduire ou optimiser sa consommation d'eau et d'énergie, favoriser l'utilisation d'écoproduits ou faire évoluer sa gamme dans ce sens, respecter le tri des déchets, ou encore s'orienter vers une mobilité plus durable.



Vitrophane remise à chaque labellisé et visible depuis leurs vitrines.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse
03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu



Une aide financière pour encourager et soutenir les artisans

Depuis 2023, en plus de l'accompagnement technique de la CCI et la CMA, l'Eurométropole de Metz propose une aide financière pour aider et accompagner les artisans à réaliser des défis qui engendrent un investissement financier préalable (changer la motorisation de son véhicule, effectuer des travaux d'isolation thermique, etc...) : **40% du montant des dépenses sont remboursés dans la limite de 5 000€**. L'an passé, 11 entreprises ont bénéficié de cette aide, générant ainsi 65 306 € d'investissements.

Une participation de plus en plus forte !

L'Eurométropole de Metz se réjouit de la participation des artisans et des commerçants du territoire. En effet, l'année dernière **64 entreprises ont été labellisées**, dont 29 réengagées pour des défis supplémentaires. Depuis le début de la démarche en 2015, **630 défis écologiques et sociaux ont été relevés par les artisans et commerçants !**

La démarche à suivre pour obtenir le label

Toutes les demandes de participation (dossier complet) sont à déposer **au plus tard le 14 octobre 2024 à minuit**. Les dossiers déposés après cette date seront proposés à la labellisation de la prochaine édition en 2025).

Inscriptions et renseignements auprès des conseillers :

Alexandre CHABOT – Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle

achabot@cma-moselle.fr - 03 87 39 31 96

Kévin FAGNONI – Chambre de Commerce et d'Industrie Moselle Métropole Metz

k.fagnoni@moselle.cci.fr - 03 87 52 31 68

Gwendoline CUNY – Eurométropole de Metz

gwcuny@eurometropolemetz.eu - 03 57 88 34 49

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 37 18 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu



MAISON DE LA MÉTROPOLE • 1 place du Parlement de Metz • CS 30353 • 57011 METZ CEDEX 1

HÔTEL DE VILLE • 1 place d'Armes - Jacques-François Blondel • BP 21025 • 57036 METZ CEDEX 1

eurometropolemetz.eu • metz.fr

